



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 04 AVRIL 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le : 04 avril

Le Conseil Municipal de la commune de Saussines dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mme Isabelle De Montgolfier, Maire.

Date de convocation du Conseil : 28 mars 2024

Nombre de Conseillers : En exercice : 15 Présents : 12 Votants : 15

Présents : Isabelle DE MONTGOLFIER, Gérard ESPINOSA, Catherine VIGNE, Nicolas BAUDESSEAU, Claude CATHELIN, Serge CHAPUS, Céline ROUX, Stéphanie JACKOWSKI, Pauline MIQUEL, Marie-Pascale MERIC, Mathieu BOURGARIT, Joël BEAUVIVRE

Absents représentés : Julija SMISKAL représentée par Gérard ESPINOSA, Gilles JANNARELLI représenté par Pauline MIQUEL, Emilie AVESQUE représentée par Catherine VIGNE

Absents non représentés : /

Secrétaire de séance : Gérard ESPINOSA

FINANCES : LUNEL AGGLO : Convention mutualisation du personnel – avenant descendant n°3 Délibération n° 2024-02-04/20

Dans le cadre d'une bonne organisation des services, et afin d'assurer une continuité éducative et pédagogique entre les activités petite-enfance/ enfance/ jeunesse gérées par la Communauté d'Agglomération et celles gérées par les communes, la communauté souhaite mettre ses services à disposition des communes

Considérant la convention de mise à disposition des services en vigueur et adoptée par délibération du conseil de communauté e date du 19 mai 2022, et par délibération du Conseil Municipal de Saussines le 24 juin 2022,

Il est décidé, à travers le présent avenant, de déterminer les données suivantes :

- ⇒ Article 1 ajustement des agents mutualisés 2023
- ⇒ Article 2 prévision des agents mutualisés 2024
- ⇒ Article 3 grille de référence des coûts 2024
- ⇒ Article 4 échancier des remboursements 2024

Et d'ajouter l'article suivant :

- ⇒ Article 5 principe de comptabilisation des heures

Ces données sont détaillées dans l'avenant annexé à la présente délibération qui a été transmise à l'ensemble des élus lors de la convocation.

Entendu l'exposé de Madame Le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE l'avenant n°3 à la convention descendante
- AUTORISE Madame Le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

**Pour extrait. Saussines, le 04 avril 2024
La Maire, Isabelle de Montgolfier.**

